Réunion du Groupe de Travail « Eau & Climat »

Mercredi 22 juin 2022, 14h-16h

Hybride

Membres ayant suivi la réunion (17 personnes) :

Alexandre Alix, PFE
Jean-Luc Redaud, PFE
Marie-Laure Vercambre, PFE
Andréa Ferret Lambert, PFE
Joffrey Lapilus, PFE (*nouveau chargé de mission*)
Marc-Antoine Martin
Yvan Altchenko, AgroParisTech
Laurent Bellet, EDF
Eric Sauquet, INRAE
Adèle Colvez, MTE
Catherine Thouin, CHF
Edouard Boinet, OiEau
Raya Stephan, IWRA
Sarra Kasri, AFPCNT
Vincent Castagnet, Up2Green
Vicky Viguet, IRD
Hervé Gilliard, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Excusés :

Alice Andral, CLS
Hélène Loiseau, OFB
Jérôme Duvernoy, ONERC
Marius Tisne, OFB
Roland Nussbaum, AFPCNT
Marie-Cécile Grisard, IAGF
Daniel Schertzer, ENPC
Edith Guiochon, Coalition Eau

1. Mot d'accueil et validation du dernier CR

Tour de table. Pas de remarque sur le CR de mars 2022.

2. Suite AG

Marie-Hélène Aubert élue Présidente du PFE et nouveau CA installée pour 3 ans. Les présidences des groupes de travail sont remises en candidature. Si l'un ou l'une d'entre vous souhaite candidater, merci de faire connaitre votre intention auprès de Marie-Laure Vercambre d'ici au vendredi 01 juillet (prochain CA). Si vous avez une question sur le fonctionnement ou les missions du président de GT, n'hésitez pas à poser vos questions à Alexandre.

Jean Luc Redaud indique être prêt à poursuivre la conduite de ce groupe, en rappelant qu'il faudra bien à terme penser à son remplacement car malheureusement il est à craindre que ce dossier du climat ne soit pas fermé avant longtemps.

Il s'agit aujourd'hui de la dernière réunion de GT pour Alexandre au titre de ses fonctions de chargé de mission. Il sera remplacé par Joffrey Lapilus (***voir CV en pièce jointe***) à compter du 4 juillet.

Les membres du GT remercient chaleureusement Alexandre de sa contribution et souhaitent la bienvenue à Joffrey.

3. Retour Agenda Climat début 2022

Sommet Europe Climate Chance :

Le PFE y était présent et a animé un atelier sur l'eau. Jean Luc Redaud note que, cette réunion fortement perturbée par la crise de l'Ukraine, et couplée avec une réunion de la Présidence Européenne eut un grand succès de participation. Les débats ont amené de nombreuses interventions à demander d'étudier les conséquences de scenario plus pessimistes que celles de l'accord de Paris et de réfléchir aux conséquences de l'hypothèse probable d'un monde à +3°C. Cela concerne notamment le domaine de la biodiversité et celui des risques naturels.

- **Réaction Adèle Colvez** (MTE) : du côté Ministère Français, il est peut-être utopique de garder en ligne de mire l'objectif +1,5°C mais le maintien des objectifs de l'accord de Paris reste la position officielle
- **Réaction Andréa Ferret** (PFE) :
  - On peut noter également que si l'augmentation des températures se poursuit, les SfN mise en place aujourd'hui risquent d'être obsolètes.
  - Certains nouveaux députés ont été sensibilisés aux enjeux climatiques (voir article)
- **Réaction Marc-Antoine Martin** : au niveau étatique, il est important de garder les objectifs de l'Accord de Paris, mais je trouve qu'il est du devoir du PFE que de prendre du recul et d'envisager ce scénario à +3°C. Par ailleurs, il faudrait revoir la notion de perte et dommage, dans lequel l'adaptation n'est pas prise en compte.
- **Réaction Eric Sauquet** (INRAE) : nous allons nous interroger sur différents réchauffements à partir de plusieurs projections climatiques dans le cade de la révision de Explore2070. Nous réfléchissons à nos méthodes de valorisation afin de diffuser l'information.
- **Réaction Sarra Kasri** (AFPCNT) :
  - Lors du Global Platform de Bali, nous avons constaté un rapprochement de la UNDRR et de la COP. Les enjeux climatiques sont davantage pris en considération.
  - Autre exemple sur la plateforme de Sendai où l'on a vu que la résilience est devenue une valeur assurantielle. Il a été évoqué de recentrer la reconstruction de l'Ukraine autour des solutions fondées sur la nature. Cette plateforme n'a pas été un lieu de prise de décision. Le retrait d'argile est l'une des menaces pour les assureurs par rapport aux changements climatiques, plus préoccupante que les inondations.
  - Il y a un malaise par rapport aux approches scientifiques. Comment être efficace dans la prise de décision (enjeux politiques / scientifiques) ?

En conclusion, le GT estime que, même en maintenant comme ligne de conduite les objectifs de l'accord de Paris, l'étude de scénarios plus pessimistes pour le domaine de l'eau serait utile et pourrait constituer un axe de travail du GT climat avec le GT biodiversité et l'AFPCNT.

COP Désertification, Abidjan

2 jours de rencontres de haut-niveau. 9-10 mai, Sommet de chefs d'Etat et de gouvernements. Thèmes : « terres, vie, patrimoine : d'un monde précaire vers un avenir prospère » = mobilisation sur le sujet de la désertification et de la dégradation des terres. Intervention de haut niveau et vidéo du Président Français : créer des synergies entre les trois conventions, mettre ensemble toutes les parties prenantes / Guerre en Ukraine = crise alimentaire / Grande muraille verte + initiative FARM + initiative protéines végétales +

stratégie nationale sur la déforestation importée. La France s'impliquera dans la coalition des prairies, des sauvages et des pâturages organisées par WWF et l'IUCN.

Le Président de la République de Côte d'Ivoire a présenté l'initiative d'Abidjan « legacy program », objectif = augmenter la production agricole de la Côte d'Ivoire à horizon 2030-2050 et notamment de rendre résilients le cacao et d'autres chaines de valeurs. Soutien Européen de 502 millions d'euros, dont France = 155 M€.

Rencontres bilatérales sur initiatives multi acteurs lancées par la France.

ESODD – Eaux souterraines & ODD (Catherine Thouin, CFH)

520 participants venant de 52 pays. Une belle manifestation où étaient réunis scientifiques et acteurs économiques par le biais de sessions scientifiques et tables rondes. Les messages et conclusions pourront être diffusés aux membres du GT Climat.

UE Green Week

La Coalition Eau et Climate Chance y ont assisté mais ne sont malheureusement pas là aujourd'hui pour nous présenter leurs retours d'expérience.

Bonn, du 6 au 16 juin 2022

Adèle Colvez et son équipe étaient présentes sur place. Environs 200 négociateurs et observateurs. Il s'agit donc de sessions organes subsidiaires entre 2 COP chaque année qui préparent les futures COP.

Tension autour de l'adaptation et des pertes & préjudices. Les Pays en Développement (PED) estiment que ces sujets doivent être traités au même niveau que l'atténuation

1) Pertes et préjudices

*Dialogue de Glasgow : sur 3 axes pour discuter des modalités de financement sur les pertes et préj. Beaucoup de revendication de la part de la société civile. Discussions plutôt constructives en dépit de divergences (ex-ante / ex-post). Manque de financement pour reconstruction suite aux catastrophes.

*Réseau de Santiago : discuter des arrangements institutionnel d'une plateforme pour mise en relation entre ceux qui fournissent une assistance technique et ceux qui ont des besoins (blocage).

2) Adaptation

Objectif mondial de l'adaptation = objectif qualitatif, qui ressort du niveau local. Finance demandée en plus, car manque de moyens et de financements. Demande même traitement que l'atténuation + pression pour plus d'atténuation, qui permettra moins d'adaptation. Demande que le GIEC se mobilise pour faire une méthodologie sur les indicateurs pour évaluer l'adaptation des PED.

Marc-Antoine Martin s'étonne que cette mission ne soit pas confiée au Comite d'Adaptation dont ce devait être la mission.

Jean Luc Redaud rappelle que nous avons souhaité à plusieurs reprises qu'un dispositif de suivi des objectifs et progrès en matière d'adaptation soit défini et avons proposé en ce sens au Comite d'Adaptation un réseau d'indicateurs sur le domaine eau couplé avec les indicateurs ODD. La demande d'une intervention du GIEC, en substitution du Comite d'Adaptation traduit un disfonctionnement du Comité d'Adaptation.

Parallèlement aux discussions officielles, plusieurs réunions mobilisant les acteurs non-étatiques ont été organisées notamment dans le cadre du partenariat de Marrakech et du programme de Sharm El Sheik. Le Ministère n'a malheureusement pas eu le temps d'y participer. Les conditions de préparation de la réunion de Bonn ont été cette année perturbées par la Crise Covid.

Le groupe s'interroge sur la pertinence et le ratio intérêt/dépenses et temps pour le PFE d'être présent à Bonn. En effet, les réunions intéressantes s'organisent deux semaines avant, ce qui laisse peu de temps pour gérer la logistique liée au déplacement.

3) Atténuation

Un programme initié à la COP26 devrait être acté à la COP27. Aujourd'hui difficile de décider ce qu'il faut mettre dans ce programme.

4) Bilan mondial

Dialogue technique lancé à Bonn. Sujet compliqué car il couvre l'ensemble des sujets de la CCNUCC. Un world café a été organisé à Bonn ainsi que 3 tables rondes sur le sujet. Beaucoup de revendication sur les responsabilités historiques des pays développés. Le premier bilan est prévu pour fin 2023. L'eau, les SfN et les écosystèmes sont bien mentionnés.

On retrouvera ces sujets à la COP27 qui se présente comme une COP de l'adaptation, COP de la mise en œuvre, COP africaine. L'Egypte est très favorable à l'idée de proposer des livrables et résultats à la COP27. La pré-COP aura lieu en République démocratique du Congo début octobre.

Fond d'Adaptation (Marc-Antoine Martin)

Début avril, 38ème réunion du Conseil du Fonds d'adaptation depuis son lancement à la COP Climat à Bali en décembre 2007. On peut noter que :

1. Forte sensibilisation pour l'adaptation au changement climatique aves des financements significatifs de l'adaptation affichés à la COP26. Pour le Fonds d'adaptation, les engagements de dons à Glasgow ont été de 355 millions de dollars US, soit environ trois fois plus que ce qui avait été programmé.
2. Confirmation des conclusions du rapport AR6 du GIEC. Les USA se réimpliquent dans la lutte contre le changement climatique en signant l'Accord de Paris avec la désignation d'un représentant (suppléant du représentant français pour les pays de l'Annexe I du PK) qui siège au conseil du Fonds d'Adaptation.
3. Nouvelle stratégie du Fonds d'Adaptation 2023 2027 : élargir à des secteurs non traités comme la santé (notamment suite à la pandémie) + mixer atténuation et adaptation + projets d'innovations + forte participation de la société civile, de la conception à la mise en œuvre des projets (taille limitée à 10 millions USD et financés en intégralité sur subvention et en coûts complets)
4. Il y a une volonté de synergies avec les autres fonds multilatéraux du climat, notamment avec le Fonds Vert.

Réaction d'Adèle Colvez (MTE) : On dissocie les pertes & préjudices de l'atténuation et de l'adaptation (demande issues des Pays en développement) + souhait de création d'un nouveau Fonds. Or, il est nécessaire de les lier. Le financement de l'adaptation doit bénéficier aux pertes et préjudices (et à l'atténuation).

4. Révision du PNACC

Réactions sur le PNACC 2, à soumettre à l'ONERC :

- Manque d'indicateur qualitatif et d'indicateur quantitatif (prélèvements)
- Pas d'indication sur les Outremers
- Quid des eaux souterraines et du littoral ?

5. Publications Climat PFE

Une année riche en production avec l'analyse des rapports du GIEC (3 volets) mais également une étude sur les BECCS et une autre (prévue pour fin juin) sur la réduction des GES dans les services d'eau et assainissement. Ce dernier sujet est très porteur ! Nous avons déjà abordé ce sujet lors de la COP26, nous allons présenter l'étude au CGLE de Rennes la semaine prochaine (29/06, 17h), lors de la Semaine Mondiale de l'Eau de Stockholm, lors du Congrès IWA de Copenhague et nous reproposerons ce sujet à la COP27 de Sharm El-Sheikh.

Plusieurs intervenants félicitent le PFE de ces travaux et demandent qu'un effort soit fait de diffusion de ces publications qui pour l'heure restent trop confinées au GT Climat.

6. Mise en route programme Sharm El-Sheikh

L'Ambassadeur Ayman a annoncé lors de la Conférence sur le climat de Bonn le lancement de 17 initiatives portées par la Présidence Egyptienne, dont deux qui concernent la communauté de l'eau :

- **AWARE** : Action for Water Adaptation and Resilience
- **FAST** : Food and Agriculture for Sustainable Transformation

Veuillez noter que la présidence de la COP27 accepte les commentaires sur l'initiative AWARE et FAST **jusqu'au 10 juillet**. Veuillez envoyer vos commentaires à Menna Moustafa menna.moustafa@cop27.eg et Marilique Nijmeijer marilique@clim-eat.org.

7. Evènements à venir

Carrefour Gestions Locales de l'Eau – Rennes les 29 et 30 juin.

Le Partenariat Français pour l'Eau participe à la 23ème édition du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau qui se déroulera à Rennes le 29 & 30 juin, une manifestation portée par idealCO. Nous organiserons une session intitulée « Quand les services d'eau potable et d'assainissement contribuent à l'atténuation du changement climatique » qui se tiendra le mercredi 29 à 17h (en présentiel).

Inscription gratuite pour les membres PFE avec le code PROGCGLE22 : https://cgle0122.site.calypso-event.net/visiteur.htm

Assises Nationales des Risques Naturels – Strasbourg les 13 et 14 octobre

Pas d'information à ce stade. Nous gardons contact avec l'AFPCNT.

COP27 Climat

Le PFE prépare sa mobilisation. Il y aura encore cette année un pavillon Eau géré par le Ministère Egyptien, soutenu par un COPIL composé du : Royaume-Uni, Pays-Bas, Tadjikistan, Emirats Arabes Unis, OMM, SIWI, GIZ, IWMI, …

Réflexions sessions :

- Officielle : une proposition possible à soumettre d'ici vendredi 24 juin. Nous avons décidé de proposer le sujet Eaux souterraines et adaptation. Une initiative en collaboration avec l'Unesco-PHI, RIOB, OSS, IWRA, CFH.
- Autres (sur divers pavillons : Eau, Agriculture, France, Francophonie, Europe..) :
    - Thèmes ciblés : Eaux souterraines, Eau/Assainissement, Risques, Désertification, BECCS
    - Tous les groupes de travail du PFE sont invités à proposer des sessions.

N'hésitez pas à nous signaler vos initiatives.

Présence à Sharm El-Sheikh

Si vous souhaitez **recevoir l'actualité** régulière liée à l'organisation de la COP27 et la mobilisation du PFE, merci de **remplir le formulaire suivant** : https://forms.gle/j5fYZ8nPPxJLAZxj7

Au travers de ce formulaire, vous pourrez également **manifester votre intérêt pour faire partie de la délégation PFE** (c'est-à-dire : avoir un badge pour rentrer dans les lieux de la COP et assister aux évènements de la zone Bleu).

Ce **formulaire est à remplir avant le vendredi 22 juillet** (mais le plus tôt sera le mieux) !

Remarque Vincent Castagnet : Up2green forte de sa relation ancienne avec l'Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte, travaille depuis un an à fédérer un groupe de partenaires français présents ou mobilisables à court-moyen terme sur le terrain, qui puisse se positionner pour la mise en œuvre des nouvelles phases du projet GMV au Sénégal. Certains membres du PFE y sont déjà intégrés, sur la partie agronomique, accès à l'eau et spatial. Une réunion à Dakar est en cours de préparation, qui intégrerait le service Développement Durable de l'ambassade de France sur la question notamment des financements annoncés. Si d'autres membres du PFE sont intéressés par la démarche, contacter vincent.castagnet@up2green.com

COP15 Biodiversité

La COP15 de la Convention pour la Diversité Biologique a enfin une date : après plusieurs reports, la COP15 qui devait avoir lieu en 2020 à Kunming, en Chine, et décider du cadre post-2020 pour la protection de la biodiversité et de la nature aura finalement lieu du 5 au 17 décembre à Montréal, Canada. Le défi de la CBD est d'instaurer un cadre ambitieux qui permettra d'atteindre l'objectif de "vivre en harmonie avec la nature" d'ici à 2050. Les négociations avaient commencé en ligne en Octobre 2021, où avait été adoptée la Déclaration de Kunming, qui rappelait la nécessité d'engager des transformations profondes de la société afin de préserver et de rétablir la biodiversité. Cependant, pour que le cadre post-2020 soit efficace, les prochaines négociations vont devoir aborder des sujets controversés, comme le financement, le mécanisme de surveillance et d'évaluation des progrès des pays signataires, ou encore les questions d'équité qui engendrent beaucoup de tension, notamment entre les pays développés et les pays en voie de développement.

Réaction d'Adèle Colvez (MTE) : Pour information, la définition des Solutions sur la Nature a été agrée (issue de la première définition proposée par l'IUCN, mais distincte et officiel). Vous trouverez la définition partagé par le MTE en ***annexe***.

NATIONS UNIES

EP

UNEP/EA.5/Res.5

Distr. générale
7 mars 2022

Français
Original : anglais

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Cinquième session
Nairobi (hybride), 22 et 23 février 2021 et 28 février–2 mars 2022

Résolution adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement le 2 mars 2022

5/5. Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement,

Soulignant qu'il importe de renforcer les mesures en faveur de la nature pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Convention sur la diversité biologique et les autres conventions relatives à la biodiversité, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris adopté à ce titre, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030), la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021–2030) et la Décennie d'action et de mise en œuvre pour le développement durable (2020–2030) ; attendant avec intérêt l'adoption d'un cadre mondial de la biodiversité ambitieux, porteur de transformation, équilibré, efficace et pragmatique pour l'après-2020 ; et prenant note de l'Engagement des dirigeants pour la nature intitulé « United to Reverse Biodiversity Loss by 2030 for Sustainable Development » (Unis pour inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030 en faveur du développement durable),

Accueillant avec satisfaction le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques intitulé *Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques*[1], ainsi que la contribution du groupe de travail I, intitulée *Climate Change 2021: The Physical Science Basis*[2], et celle du groupe de travail II, intitulée *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*[3], au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et prenant note des autres rapports pertinents,

[1] Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), *Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* (Bonn (Allemagne), secrétariat de l'IPBES, 2019).

[2] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2021: The Physical Science Basis.* Contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Cambridge University Press, 2021).

[3] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Cambridge University Press, 2022).

Consciente des interdépendances entre l'appauvrissement de la biodiversité, la pollution, les changements climatiques, la désertification et la dégradation des sols et de leurs liens avec le bien-être humain, y compris la santé, ainsi que de l'importance de garantir l'intégrité de tous les écosystèmes,

Sachant que l'une des principales possibilités de renforcer les mesures en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable consiste à intensifier la coopération et à améliorer la mise en œuvre et la transposition à plus grande échelle des solutions fondées sur la nature, tout en fournissant des garanties sociales et environnementales, étant donné que ces solutions sont efficientes et efficaces lorsqu'elles sont conçues en fonction du contexte pour obtenir des avantages multiples et appliquées conformément aux meilleures données scientifiques disponibles,

Rappelant les décisions V/6, VI/12, VII/11 et IX/7 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique sur l'approche par écosystème, et sa décision 14/5 sur la diversité biologique et les changements climatiques, et reconnaissant, pour les Parties à la Convention, le rôle incontournable joué par la Convention dans la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité et dans la gestion intégrée des ressources naturelles,

Reconnaissant la nécessité d'une définition multilatérale du concept de solutions fondées sur la nature qui prenne en compte le concept d'approches écosystémiques et s'accorde avec celui-ci, et vu les préoccupations exprimées au sujet de l'éventuelle utilisation abusive du concept de solutions fondées sur la nature,

1. *Décide* que les solutions fondées sur la nature sont des mesures axées sur la protection, la conservation et la restauration, ainsi que l'utilisation et la gestion durables d'écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins naturels ou modifiés, qui s'attaquent efficacement et de manière souple aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux, et procurent simultanément des avantages en termes de bien-être humain, de services écosystémiques, de résilience et de biodiversité, et considère que ces solutions :

a) Respectent les garanties sociales et environnementales, conformément aux trois « conventions de Rio » (la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), y compris au regard des communautés locales et des peuples autochtones ;

b) Peuvent être mises en œuvre de façon adaptée aux circonstances locales, nationales et régionales, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et gérées de manière évolutive ;

c) Font partie des mesures qui jouent un rôle essentiel dans l'effort mondial global pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment en relevant de manière efficace et efficiente les grands défis sociaux, économiques et environnementaux, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, les changements climatiques, la dégradation des sols, la désertification, la sécurité alimentaire, les risques de catastrophe, le développement urbain, la disponibilité de l'eau, l'éradication de la pauvreté, les inégalités et le chômage, ainsi que le développement social, le développement économique durable, la santé humaine et un large éventail de services écosystémiques ;

d) Peuvent contribuer à stimuler l'innovation durable et la recherche scientifique ;

2. *Constate* que les solutions fondées sur la nature peuvent contribuer appréciablement à l'action climatique, tout en reconnaissant qu'il est nécessaire d'analyser leurs effets, y compris à long terme, et qu'elles ne dispensent pas de réduire rapidement, fortement et durablement les émissions de gaz à effet de serre, mais qu'elles peuvent améliorer les mesures d'adaptation, de développement de la résilience et d'atténuation prises face aux changements climatiques et à leurs effets ;

3. *Constate également* le potentiel des produits, innovations et technologies biosourcés durables et respectueux de l'environnement qui résultent de solutions fondées sur la nature, lorsqu'ils contribuent à une consommation et une production durables et sont bénéfiques pour la nature et conformes aux engagements internationaux et aux accords multilatéraux pertinents sur la biodiversité, le climat, l'environnement et le développement durable, tout en étant consciente des risques qu'ils peuvent présenter, notamment pour les communautés locales et les peuples autochtones ;

4. *Confirme* que le concept de solutions fondées sur la nature prend en compte et s'accorde avec le concept d'approches écosystémiques défini par la Convention sur la diversité biologique et d'autres approches de gestion et de conservation appliquées dans les cadres politiques et législatifs nationaux existants et mises en place au titre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents ;

5. *Prie* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, sous réserve de la disponibilité de ressources et en vue d'appuyer davantage la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, telles que définies dans la présente résolution, d'organiser des consultations intergouvernementales transparentes, inclusives, régionalement équilibrées et respectant autant que possible la parité femmes-hommes, pour :

a) Compiler des exemples de bonnes pratiques en matière de solutions fondées sur la nature, sur la base des meilleures données scientifiques disponibles ;

b) Évaluer les propositions, critères, normes et lignes directrices existants et examiner ceux envisagés, afin de remédier aux divergences et de faire que les États Membres parviennent à une interprétation commune pour la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature et, en particulier, d'aider les États Membres à concevoir de telles solutions, à les mettre en œuvre et à les évaluer, en s'appuyant sur les travaux, initiatives et plateformes existants, s'il y a lieu, sans préjudice des efforts et initiatives existants et des nouvelles propositions des différents États Membres ;

c) Trouver des moyens d'appuyer les investissements durables dans des solutions fondées sur la nature et échanger des informations sur les sources bilatérales et multilatérales de financement, afin que les pays en développement puissent mettre au point et déployer de telles solutions ;

6. *Prie également* la Directrice exécutive, sous réserve de la disponibilité de ressources, d'appuyer lesdites consultations intergouvernementales, notamment en rendant possible la participation des pays en développement et des partenaires et parties prenantes concernés, conformément aux règles applicables de l'Organisation des Nations Unies ;

7. *Invite* les États Membres et la Directrice exécutive, en collaboration avec les autres entités compétentes des Nations Unies, à appuyer la mise en œuvre de la présente résolution en partenariat avec les communautés locales, les femmes et les jeunes ainsi qu'avec les peuples autochtones, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, étant donné que leurs connaissances et leurs méthodes se sont révélées efficaces pour conserver, restaurer et utiliser durablement la biodiversité ;

8. *Invite* les États Membres à adopter une approche impulsée par les pays, tenant compte des questions de genre, participative et totalement transparente pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des solutions fondées sur la nature.